



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN D'ANTANANARIVO



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: HS/056/12E

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132472-3

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN D'ANTANANARIVO

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	14
BIDONVILLES	16
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	18
ENVIRONNEMENT	20
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	23
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	25
SERVICES URBAINS DE BASE	28
SÉCURITÉ URBAINE	32
PATRIMOINE CULTUREL	34

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de préféabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

MADAGASCAR



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La ville d'Antananarivo, située dans les hautes terres centrales de Madagascar, culmine à 1 300 m d'altitude. Elle est localisée entre 18°55' de latitude sud et 47°32' de longitude. Sa superficie est de 86,4 km². Elle dispose d'un climat tropical caractérisé par des hivers frais et très secs et des étés doux et pluvieux. Administrativement, la ville est la capitale de Madagascar, chef-lieu de la région Analamanga, du district d'Antananarivo-Renivohitra et de la commune urbaine d'Antananarivo. La ville est divisée en 6 arrondissements.

En 2009, la population était estimée à 1 500 000 habitants, et elle devrait atteindre 1 800 000 habitants en 2011. La cause principale de cet accroissement démographique semble être l'exode rural qui s'est accéléré du fait des difficultés économiques que connaissent les campagnes.

GOVERNANCE

Depuis une quinzaine d'années, le contexte politico-économique est marqué par des réformes en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. La loi sur la décentralisation fait de la région et de la commune des collectivités décentralisées. Antananarivo est classée « commune urbaine ». Selon la loi N° 94-009 du 26 avril 1995 et le décret N° 96-168 du 6 mars 1996, elle bénéficie d'un statut particulier.

La commune urbaine est administrée par le maire et son personnel. Elle est dotée d'outils et de services de planification assez diversifiés, mais leur efficacité demeure limitée. L'afflux massif de population à la recherche d'une terre, d'un logement ou d'un lieu pour travailler, combiné à la faible connaissance des normes en termes d'aménagement urbain, sont autant de facteurs qui entravent la mise en œuvre efficace du Plan d'urbanisme directeur.

Cette situation rend la gestion municipale de l'espace urbain difficile et entraîne la prolifération de constructions non autorisées et l'occupation anarchique des espaces publics. Ces problèmes sont souvent amplifiés par l'alternance rapide des dirigeants à la tête de la commune, conduisant parfois à la rupture d'efforts déjà entrepris.

FINANCES MUNICIPALES

Les ressources financières d'Antananarivo sont très en deçà des besoins de la ville, surtout en matière d'investissements. Le budget communal comparé à la taille de sa population, révèle une situation financière assez problématique. La faiblesse des finances s'explique par :

- des frais de fonctionnement très élevés dus à la lourde charge du personnel ;

- les recettes non fiscales qui constituent encore la principale source financière pour la commune ;
- l'insuffisance de la fiscalité foncière.

FONCIER

Dans la capitale malgache, le droit à la propriété pour tous les citoyens est garanti et protégé par la loi. Cependant, l'accès à la terre et à la sécurité foncière est de plus en plus difficile. La ville d'Antananarivo est surpeuplée et les demandes d'acquisition de terres demeurent bien trop nombreuses pour l'offre disponible. Pour cette raison, les zones non constructibles sont occupées de façon spontanée et anarchique générant des bidonvilles. En réalité, la municipalité éprouve des difficultés à faciliter l'accès à la propriété foncière sécurisée pour les raisons suivantes :

- Le Plan d'urbanisme directeur est inadapté ;
- Les données statistiques fiables dans le domaine foncier ne sont pas disponibles ;
- Les compétences techniques de la municipalité en matière d'octroi des terres restent limitées ;
- Aucune politique foncière explicite n'existe.

BIDONVILLES

Malgré les actions entreprises par l'État, un type d'habitat non planifié et très souvent précaire prolifère dans les zones informelles. Il résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La précarité financière des populations ;
- L'insuffisance de l'offre de logements ;
- L'inadéquation des cadres politiques et juridiques qui entrave la maîtrise de l'urbanisation à Antananarivo.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La ville ne dispose pas d'un cadre réglementaire spécifique dans le domaine de l'équité entre les sexes. Les décideurs et les acteurs travaillant dans ce domaine s'appuient principalement sur la Politique nationale de la promotion de la femme, élaborée en 2000. À Antananarivo, les discriminations sont courantes, les femmes subissent, en effet, toutes sortes de violences : physique, psychologique, économique ou sexuelle. Contrairement aux hommes, elles ont moins accès au crédit et l'acquisition de la terre est conditionnée par leur capacité financière. Ceci rend les femmes plus vulnérables à la paupérisation. Par ailleurs, la présence de la femme aux postes de décisions reste très faible, même si leur niveau d'éducation le leur permettrait.

ENVIRONNEMENT

Dans la ville d'Antananarivo, la question de la protection de l'environnement urbain se pose de plus en plus. La forte pression exercée par une population toujours plus nombreuse, sur des sols urbains déjà saturés, préoccupe de plus en plus les autorités et les défenseurs de l'environnement. Les capacités humaines et techniques sont insuffisantes et ne permettent pas de surveiller efficacement les espaces à protéger et contribuent indirectement à la dégradation de l'environnement de la commune. La quasi-absence d'espaces verts, les insuffisances dans la collecte des déchets solides (ménagers et industriels), le déversement non contrôlé des eaux usées en pleine nature et la pollution atmosphérique sont autant de problèmes qui s'imposent comme des défis à relever par les autorités pour un développement urbain durable.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Nombreux sont les habitants d'Antananarivo qui vivent sous la menace d'incendies, d'inondations et d'éboulements. La population des quartiers défavorisés est généralement la plus touchée par ces fléaux. Dans leurs tentatives de réduction des risques de catastrophes, les autorités se heurtent à l'insuffisance de moyens (financiers, matériels et humains) pour prendre des mesures appropriées afin de réduire les effets des catastrophes sur les populations et améliorer, par la même, le cadre de vie des citoyens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Principal centre d'attraction des activités économiques de Madagascar, Antananarivo dispose d'un environnement propice à l'implantation de grandes entreprises. En 2010, 60 % des structures créées dans le pays l'ont été dans la capitale, la majorité exerçant dans le secteur tertiaire, et plus précisément dans le commerce. Bien que la ville possède de nombreux atouts, plusieurs facteurs conjoncturels et structurels ralentissent le développement économique :

- L'absence de main-d'œuvre qualifiée et le manque de professionnalisme ;
- L'augmentation du chômage ;
- L'absence d'une stratégie efficace en faveur d'un développement économique durable ;
- Le niveau élevé de la pauvreté.

SERVICES URBAINS DE BASE

L'accès aux services urbains de base demeure un problème tant pour la population urbaine que pour les autorités de la ville. La distribution spatiale en eau reste inégale entre les arrondissements et ne tient pas suffisamment en compte les densités de population. De même, la production et la distribution de l'électricité nécessitent des efforts, non seulement pour développer le secteur industriel, mais aussi pour répondre aux besoins des populations défavorisées. Ces dernières ont très souvent recours aux branchements illicites (39,21 % des ménages) pour satisfaire leurs besoins.

Les secteurs tels que la gestion des déchets, l'assainissement et les transports urbains sont assurés de façon plus ou moins efficace par la municipalité, en partenariat avec d'autres institutions. Des mesures doivent être prises dans le sens d'une urbanisation durable.

SÉCURITÉ URBAINE

À Antananarivo, les problèmes liés à l'insécurité en milieu urbain deviennent de plus en plus inquiétants, et ce, en dépit des efforts entrepris par l'État via le ministère de la Sécurité intérieure. En fait, le taux de présence policière, dans certaines zones, est négligeable. Entre 1994 et 1998, il y avait entre 8 à 12 policiers pour 10 000 habitants, la moyenne devant se situer autour de 15 policiers pour 10 000 habitants. Beaucoup reste donc à faire dans ce domaine. Toutefois, en l'absence d'une véritable politique de lutte contre l'insécurité de la part de la municipalité, on assiste à la prolifération d'agences ou de sociétés privées dans le secteur de la sécurité.

PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel matériel et immatériel de la capitale malgache est très riche du fait de la grande diversité culturelle de Madagascar. Il se compose principalement de sites, monuments et de traditions liées aux us et coutumes.

Cependant, la ville aurait besoin, non seulement, d'une politique pour la valorisation de son patrimoine, mais aussi d'un appui pour le renforcement des capacités des groupements professionnels qui œuvrent pour sa protection et sa préservation. Il serait également bon de sensibiliser davantage la population sur la richesse du patrimoine culturel de son pays.

INTRODUCTION

PLANIFICATION URBAINE

Le Plan d'urbanisme directeur datant de 2004 et le Plan de développement urbain sont les outils de planification qui constituent les cadres de référence de l'urbanisation, et résument les stratégies et les directives à adopter pour encadrer le développement urbain de la ville d'Antananarivo. Les services de planification urbaine sont les institutions qui participent au contrôle de l'urbanisme à Antananarivo. Ils se composent de l'Autorité pour la protection contre l'inondation de la plaine d'Antananarivo, de l'Institut des métiers de la ville, de l'Office régional du tourisme à Antananarivo et de l'Agence d'exécution des travaux d'intérêts public.

Dans les quartiers informels, les règles d'urbanisme et de construction n'ont pas toujours été appliquées. La croissance urbaine, qui est supposée être un facteur de développement économique et qui devrait, par la même, contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population, génère au contraire des difficultés de gouvernance et affecte la qualité de vie des citoyens.

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Le développement du marché financier à Antananarivo fait de la ville un grand centre commercial. Les activités économiques sont facilitées par la présence d'institutions financières. Le secteur informel, quant à lui, occupe une grande place dans l'économie locale. Suite à la crise politique de 2009, de nombreux Malgaches ont perdu leur emploi et ont rejoint l'économie informelle. Les

droits de voirie, les recettes tirées des marchés, l'impôt foncier et l'impôt synthétique sont les principales sources de revenus pour la municipalité, en plus des taxes fixées par le gouvernement. Ces recettes ont augmenté de 12,84 % en 2004 pour chuter à 7,97 % en 2009.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

La faiblesse des infrastructures et des services urbains, due à une urbanisation trop rapide, le difficile accès au crédit et, bien sûr, le chômage engendrent toujours davantage de pauvreté à Antananarivo. En effet, nombreuses sont les personnes qui ne peuvent emprunter, le taux d'intérêt s'élevant à 32 % par an pour les institutions de microfinance et à 22 % pour les banques. Quant au manque d'accès aux services urbains de base, il constitue un facteur de vulnérabilité pour les personnes exposées aux risques naturels et sociétales (conflits, criminalité, etc.).

GOUVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

La ville bénéficie de services de planification : le Bureau de développement d'Antananarivo, l'Autorité pour la protection contre l'inondation de la plaine d'Antananarivo, l'Institut des métiers de la ville, l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public d'Antananarivo, l'Office régionale du tourisme à Antananarivo. La synergie entre ces intervenants devrait optimiser leur complémentarité théorique. L'Organisme public de coopération intercommunale créée en 2000, compte 30 communes membres. Leur raison d'être est de satisfaire des intérêts communs tels que la fiscalité communale ou les services d'urgences.

CADRE LÉGAL

La loi sur la décentralisation à Madagascar consacre la région et la commune comme des collectivités décentralisées. Antananarivo est classée « commune urbaine ». La ville dispose d'un cadre stratégique de développement municipal. Les textes dans le domaine juridique sont nombreux, mais leur interprétation est souvent une source de discordes du point de vue de l'interprétation des compétences.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Les membres du conseil municipal, répartis en commissions, se rendent régulièrement sur le terrain afin de contrôler le bon fonctionnement des services publics. La procédure de passation de marchés publics est respectée grâce aux contrôles effectués au sein de la Communauté urbaine d'Antananarivo. Les organes de régulation en charge des procédures sont :

- les personnes responsables des marchés publics ;
- l'Unité de gestion de passation de marché ;
- la Commission régionale d'Analamanga pour les marchés publics ;
- l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- le système intégré de gestion des marchés publics.

Le volume budgétaire par habitant ne favorise pas la gestion rationnelle de la ville. En effet, en 2008, la ville d'Antananarivo (1 500 000 habitants) disposait d'un budget général s'équilibrant à 9 633 062 €, soit 6,42 € par habitant (contre 8,53 € par habitant en 2011).

La ville fonctionnait avec 2 900 agents en 2010. Si l'on compare avec d'autres villes, on s'aperçoit que les moyens humains sont très en deçà des besoins.

RENFORCEMENTS DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

L'intégration des communes périphériques à la Communauté urbaine d'Antananarivo est le principal défi auquel doivent faire face les autorités municipales. Il s'agit de préparer ces communes à s'adapter à leur nouveau statut de zone d'extension. Cette préparation implique que les capacités de gestion et d'administration soient renforcées. De plus, il faudrait élargir le champ d'action de l'Organisme de placement collectif en immobilier et de l'Organisme public de coordination intercommunale aux services urbains de base afin de rendre cette intercommunalité réellement opérationnelle.

MEILLEURES PRATIQUES

- La diversité et le nombre des organismes intervenants dans le processus de développement : les organismes onusiens, la Banque mondiale, l'Union européenne, les ONG et les associations nationales ;
- Le poids croissant de la coopération française avec l'augmentation des aides financières de la région Île-de-France ;
- La participation citoyenne qui se traduit par la mise en place du budget participatif et par l'implication de la société civile dans la gestion urbaine et par le développement de partenariats public-privé.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mettre en place une agence d'urbanisme à Antananarivo ;
- Restructurer, soutenir les communes périphériques de la capitale ;
- Établir et renforcer les documents d'urbanisme jusqu'au niveau des fokontany ;
- Renforcer les capacités des dirigeants de la ville en leaderships local et faciliter la réalisation d'outils de planification urbaine et les rendre opérationnels ;
- Institutionnaliser le comité de pilotage du profil urbain pour le suivi et l'évaluation des actions prioritaires ;
- Appuyer les fokontany dans la gestion et le développement de la ville.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
La ville est dotée d'outils et de services de planification diversifiés.	Problèmes d'application des documents de planification existants : Plan d'urbanisme directeur datant de 2004.	Existence d'organes de régulation pour l'extension spatiale : Organisme public de la coopération intercommunale FIFTAMA.	Prolifération des bidonvilles et des constructions illicites dans les secteurs récents.
Dynamisme de la gouvernance partenariale : budget participatif, implication de la société civile.	Non-maîtrise des flux de populations vers la ville.	Réseau de partenariats très développé : région Île-de-France, Fond des Nations unies pour l'enfance, etc.	Clivage dans la représentation citadine : haute ville et bas quartiers.
Existence d'organes de régulation pour l'extension spatiale : Organisme public de la coopération intercommunale FIFTAMA.	Incapacité à faire appliquer les réglementations (70 % des constructions sont illicites ; généralisation des marchands informels).	Perspective de la réalisation d'un recensement général de la population et de l'habitat.	Ingérence politique dans la gouvernance municipale.
Existence de structures de concertation pour le développement au niveau des fokontany.	Problème de continuité et de rupture dans les actions (changement fréquent de dirigeants entraînant une rupture des efforts déjà engagés).	Existence d'une Stratégie nationale de l'aménagement du territoire.	
Existence d'une vision claire de la municipalité pour la gestion de la ville.	Absence d'une unité chargée de l'éclairage.		

FINANCES MUNICIPALES

BUDGET

La situation financière de la commune d'Antananarivo est assez précaire. Selon l'analyse des indicateurs financiers, les investissements pour le développement de la ville se heurtent à de nombreux obstacles. Malgré la volonté des responsables municipaux de rationaliser la gestion financière, les finances municipales rencontrent de sérieuses difficultés du fait de la faiblesse du budget par rapport au nombre d'habitants et de l'importance des besoins. Enfin, l'analyse de l'évolution des finances municipales montre que leur accroissement est insuffisant (6,87 % au cours des six dernières années).

RECETTES

La croissance des recettes entre 2004 et 2009 est très instable, ceci s'explique par l'essoufflement de l'activité dans le secteur privé et par les difficultés de recouvrement dues à la conjoncture politique.

Les recettes non fiscales constituent la principale source financière de la ville. En 2010, les principales recettes par ordre d'importance étaient : les droits de voirie, les recettes de marché, l'impôt foncier et l'impôt synthétique. Les recettes fiscales foncières constituaient, en 2008, 22,45 % des recettes totales et 23,88 % en 2009. Le taux de recouvrement de l'impôt foncier sur les propriétés bâties s'élevait à 58,26 % en 2009.

L'aide financière en provenance de l'État central n'est pas assez importante, même si la recette totale de la commune urbaine d'Antananarivo est passée de 12,04 %, en 2008, à 38 %, en 2009.

DÉPENSES

Le poids que constitue le personnel explique, en partie, le manque d'aides financières en provenance de l'État central. En effet, près de la moitié des dépenses sont absorbées par la prise en charge du personnel (52,58 % en 2008 et 48,38 % en 2009) et par les frais de fonctionnement. Ainsi, les investissements de la commune urbaine d'Antananarivo ne représentaient que 9,99 % des dépenses en 2008 et 20,40 % en 2009.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

En dépit des défaillances dans le système de gestion des finances municipales, Antananarivo jouit d'une situation relativement confortable en raison de la diversité des dispositifs de recouvrement. La rationalisation des impôts est un enjeu important. En plus des recettes non fiscales, la consolidation des ressources financières municipales devrait passer par l'augmentation des recettes fiscales pour la municipalité.

MEILLEURES PRATIQUES

- Mise en place d'un comité de pilotage par poste au sein de la commune, afin de coordonner la stratégie dans le cadre de la sécurisation des recettes ;
- Respecter la transparence via un contrôle financier interne et la diffusion du budget communal pour informer le public (journaux, internet et affichages) ;
- Mise en place d'une stratégie locale pour augmenter les recettes fiscales dans le cadre de partenariats (Institut des métiers de la commune urbaine d'Antananarivo). À cet effet, certaines actions ont été entreprises depuis trois ans : actions de médiation, de mobilisation et de collaboration avec les acteurs de base (chefs de fokontany, délégués d'arrondissement), les mesures de contrôle et de répression, l'offre des équipements logistiques (transport, communication et sécurité).

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer les capacités des autorités dans le domaine de la mobilisation des ressources et du recouvrement fiscal ;
- Soutenir la municipalité d'Antananarivo en tant que capitale (transfert des moyens et renforcement des compétences dans le cadre de la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration) ;
- Renforcer la participation citoyenne dans le développement de la ville ;
- Sensibiliser les populations en matière fiscale (affichage, utilisation des medias, etc.).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Renforcement du budget par le partenariat public-privé.	Insuffisance du volume budgétaire pour la gestion d'une ville de près de 1 500 000 habitants.	Amélioration du taux de recouvrement par l'exploitation du potentiel fiscal au niveau des ressources foncières.	Contexte politique : fluctuation de l'aide budgétaire de l'État, politisation du recouvrement.
Transparence dans la gestion financière : contrôle financier interne, publication et diffusion du budget.	Faiblesse du budget d'investissement : 0,29 € par habitant en 2008 et 0,87 € par habitant en 2009.	Rationalisation du partenariat public-privé.	Baisse de la recette éventuelle : manque de suivi et de contrôle (ex : recettes du marché).
Mise en place d'un comité de pilotage par poste au sein de la commune en 2011.	Inefficacité des outils de suivi et de contrôle pour optimiser le recouvrement fiscal.	Utilisation des « plus-values foncières » afin de renforcer les ressources financières propres.	

FONCIER

Du fait du surpeuplement de la ville d'Antananarivo, la demande en terre est supérieure à l'offre. Les réserves foncières de la municipalité sont totalement épuisées. Cette situation explique pourquoi les pouvoirs publics ont recours à l'expropriation quand il faut installer de nouvelles infrastructures. Le patrimoine de la commune urbaine est parfois mal géré, ce qui favorise l'installation incontrôlée de la population, même sur les parcelles appartenant à l'État. Celui-ci détient environ 40 % des titres fonciers, répartis entre les ministères, les entreprises publiques et parapubliques, et la municipalité. Quelques terrains de grande superficie sont attribués aux sociétés immobilières et commerciales, publiques et privées. Les parcelles de petites tailles sont généralement destinées aux résidents.

CADRE INSTITUTIONNEL

À Madagascar, la gestion foncière est assurée par 2 dispositifs institutionnels différents mais complémentaires : les services fonciers déconcentrés et les services fonciers décentralisés. Au niveau national, le ministère en charge du foncier assure et coordonne la gestion foncière. Au niveau régional, ce sont les services fonciers déconcentrés qui la prennent en charge, et au niveau des communes, c'est le « guichet foncier » communal ou intercommunal qui assure l'administration foncière.

CADRE LÉGAL

Pour ce qui est du dispositif juridique, les droits à la propriété foncière sont garantis par la République de Madagascar. L'accès au foncier et l'exercice des droits de propriété sont organisés et protégés par la loi.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

L'accès à la propriété foncière est compliqué, l'État et la municipalité rencontre des difficultés à assumer leur rôle pour plusieurs raisons :

- Le Plan d'urbanisme directeur n'a pas été actualisé depuis 2004, malgré l'explosion démographique ;
- La municipalité ne dispose ni de bases de données, ni d'informations foncières fiables, ni de Plan d'occupation des sols, ni de Plan local d'occupation foncière ;
- La spéculation foncière constitue de plus en plus un handicap et la procédure d'acquisition demeure longue et complexe ;
- Les compétences techniques de la municipalité en matière d'attribution et de gestion foncière sont limitées.

Les conséquences qui en découlent sont les suivantes :

- Prolifération de l'habitat dans des zones non constructibles, créant des quartiers non structurés et peu viables ;
- Multiplication des conflits entre les propriétaires de titres et les occupants illicites (environ 1 200 par an dans les tribunaux).

MEILLEURES PRATIQUES

En 2005, une politique de réforme fixant les orientations stratégiques en matière domaniale et foncière a été adoptée, ce qui a favorisé l'instauration du Programme national foncier. Ce programme définit et met en œuvre les actions suivantes :

- Les services fonciers ont été modernisés : les documents fonciers sont désormais numérisés ;
- La gestion foncière a été améliorée et décentralisée afin de mieux satisfaire les usagers, notamment en rendant le processus plus simple, plus accessible ;
- La législation foncière et domaniale a été réorganisée, rénovée en fonction des exigences et des réalités de terrain ;
- Un plan de formation pour les personnes concernées par le foncier a été mis en place.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer les capacités techniques de la commune urbaine d'Antananarivo dans les domaines de la gestion, du contrôle et de la surveillance des propriétés communales ;
- Établir au sein de la commune un registre foncier urbain ;
- Établir une politique foncière urbaine ;
- Créer des réserves foncières en périphérie.



Bureau de la direction des domaines et des services fonciers d'Antananarivo.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Présence de tous les dispositifs institutionnels, les acteurs urbains, les partenaires techniques et financiers.	Plus de 70 % des titres ne sont pas mis à jour par leurs occupants actuels.	Présence de presque tous les acteurs publics ou privés œuvrant dans le domaine foncier.	Le pouvoir et l'autorité publique n'arrivent pas à bien gérer et contrôler la forte pression sociale en matière d'acquisition et d'occupation foncière.
Politique de réforme foncière en cours.	La majorité des parcelles occupées sont de petites tailles et ne peuvent être étendues.	Presque toutes les parcelles sont enregistrées et sécurisées par un titre foncier. Taux d'immatriculation des parcelles occupées dans le centre-ville : plus de 90 %.	Les occupations illicites sont en progression notamment sur les domaines publics et privés de l'État.
	Pas de politique ni de stratégie de réflexion ou d'action dans le domaine du foncier urbain.		Litiges fonciers fréquents à cause de la spéculation foncière informelle.
	Ville saturée et occupations anarchiques dans les zones non constructibles.		Moins de 10 % du patrimoine foncier de la municipalité est identifiable.
	Pas d'informations foncières fiables et inexistence de documents fonciers au niveau de la commune.		À cause des prix exorbitants et de la complexité des procédures, l'acquisition d'un terrain urbain est devenue un luxe.
	Compétence limitée de la municipalité en matière d'attribution et de gestion foncière.		

BIDONVILLES

TYPES D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

Le phénomène de bidonvilisation touche tous les arrondissements et tous les quartiers de la Communauté urbaine d'Antananarivo. En 2010, les constructions illicites représentaient 70 % des habitats réalisés. Selon les études effectuées par ENDA Océan indien, GRET et Inter Aide (2005), le domaine de l'habitat se répartit comme suit :

- Les lotissements, formés de constructions structurées (immeubles, cités, etc.) : 5 % des habitations ;
- L'habitat résidentiel, regroupant les constructions individuelles : 30 % ;
- L'habitat traditionnel, constitué des maisons anciennes réparties dans les villages environnants : 25 % ;
- L'habitat précaire dans les bidonvilles : 25 % ;
- L'habitat diffus formé de logements ruraux : 12 %.

La bidonvilisation s'explique par la combinaison de différents facteurs, plus ou moins interdépendants :

- Le problème de planification urbaine : l'installation de la population précède souvent la planification ;
- La lenteur administrative dans l'octroi des titres fonciers ainsi que la cherté des frais, la situation juridique des terrains non mis à jour, l'absence d'outils de planification foncière.

CADRE INSTITUTIONNEL

Les acteurs étatiques (le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation du gouvernement de transition), en dehors de la commune urbaine d'Antananarivo, sont également impliqués dans la gestion des zones informelles.

Un réseau de partenariats très denses, regroupant la Société d'équipement immobilière de Madagascar, ENDA Océan indien, Inter Aide, Association Life Giving Water, existe. Son but est de venir en aide aux personnes défavorisées en construisant des logements sociaux.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

- L'inexistence d'une politique de logement à court et à long terme au niveau de la municipalité entraîne une insuffisance d'offre de logements ;
- L'insuffisance des moyens matériels et logistiques rend difficile les opérations de démolition ;

- L'inadaptation des outils de planification, tel que le code de l'urbanisme (datant de 1963), constitue également un frein ;
- La réussite de tout projet dans le domaine dépend de la cohérence entre la politique municipale en matière de logement et les interventions des ONG.

MEILLEURES PRATIQUES

- ENDA Océan Indien a opté pour une amélioration sans déracinement. En 2001, avec l'appui de la Fondation Abbé Pierre et celle des familles, 200 logements ont été réalisés ;
- En 2005, une étude de faisabilité sur le logement social par le groupement ENDA, GRET et Inter Aide en partenariat avec la coopération française et le Bureau de développement d'Antananarivo a proposé 3 options pour des projets de logements sociaux : réhabilitation de logements, construction d'immeubles ou construction de logements individuels à la lisière de la ville ;
- En 2011, pour contrer le phénomène de bidonvilisation, l'État a financé à hauteur de 100 milliards d'ariary (50 millions US\$) la construction de nouveaux logements sociaux.

PRIORITES IDENTIFIEES

- Définir une politique d'habitat et de développement au niveau de la ville ;
- Produire et vulgariser les documents sur les normes de construction ;
- Procéder à la restructuration des quartiers informels défavorisés ;
- Faciliter l'accès au microcrédit des ménages pauvres, à travers la mise en place de fonds de garantie immobilière par la Communauté urbaine d'Antananarivo ;
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de logements sociaux à Antananarivo.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Un réseau dense de partenariats avec les ONG : ENDA Océan Indien, etc.	Échec de la politique étatique.	Disponibilité de terrains domaniaux et communaux au sein du FIFTAMA. Les maires des communes périphériques sont prêts à accueillir les projets.	Prolifération du phénomène de bidonvilisation.
Existence d'organismes prêts à œuvrer pour la production de logements.	Inexistence d'une réelle stratégie et d'une politique de logement au sein de la municipalité.	Vive émulation de tous les acteurs : bénéficiaires potentiels, microfinances, ONG, municipalité, etc.	Pauvreté de la majorité de la population : problème de résidence permanente.
	Manque de financements spécifiques pour les logements sociaux.	Forte demande (proportion de locataire de l'ordre de 40 %).	Problème de fluidité de la population, non-maîtrise du flux migratoire.
	Problèmes fonciers : permis de construire, constructions illicites, spéculation et production informelle.	La construction du boulevard de l'Europe devrait être une occasion pour l'aménagement des lotissements des squatters.	L'autoconstruction est fréquente dans les bidonvilles. L'exiguïté des terrains favorise les risques d'incendies et les inondations.
	Défaillance des dispositifs de surveillance.		
	Inefficacité des opérations de ratissage.		

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

PAUVRETÉ

La ville offre plus d'opportunités professionnelles mais la présence féminine à des postes de décision demeure faible. Sur 52 conseillers municipaux, 14 seulement sont des femmes. Les dirigeants de la commune urbaine ne compte que 84 femmes. Parmi les délégués des 6 arrondissements de la ville, il n'y a que 1 femme. Sur les 192 chefs de fokontany, 24 sont des femmes. Par contre, dans le secteur privé, il existe davantage de parité entre les hommes et les femmes.

ACCÈS À LA TERRE

Traditionnellement, la femme ne peut hériter de biens fonciers. L'accès au foncier, d'une manière générale, dépend uniquement de sa capacité financière.

ACCÈS AU CRÉDIT

Il demeure limité bien que les femmes en exprime davantage le besoin. Obtenir un crédit reste une chose compliquée car il est nécessaire de fournir les garanties suffisantes. Les femmes exerçant dans le secteur informel ne disposent pas des documents nécessaires, attestant de leur capacité à rembourser d'éventuels crédits. De plus, les taux d'intérêt sont élevés, 32 % par an pour les institutions de microfinance et à 22 % pour les banques primaires.

ACCÈS À L'ÉDUCATION

Le niveau d'alphabétisation est élevé par rapport à celui des autres villes de Madagascar :

- Le nombre d'élèves dans le primaire (public et privé) est de 209 999 dont 103 303 filles, soit 49,19 % (source : CISCO Antananarivo renivohitra, 2009-2010) ;
- Le nombre d'élèves dans le secondaire (1^{er} cycle) est de 75 087 dont 38 083 filles, soit 50,72 % (source : CISCO Antananarivo renivohitra, 2009-2010) ;



Les femmes exercent majoritairement dans le secteur informel, comme ici le commerce de rue.

- Le nombre d'élèves dans le secondaire (2^e cycle) est de 28 663 dont 15 613 filles, soit 52,9 % (source : CISCO Antananarivo renivohitra, 2009-2010).

VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

Selon les résultats des enquêtes effectuées sur la violence conjugale par ELVICA en 2007 au niveau de la ville, 65 % des femmes sont victimes de violences sous différentes formes : psychologique (47 %), physique (35 %), économique (40 %) et enfin sexuelle (10 %). L'origine de ces violences conjugales peuvent s'expliquer par les mariages précoces, l'union libre et le niveau d'instruction de la femme (plus il est élevé, moins elle est victime de violences).

CADRE INSTITUTIONNEL

Sur le plan institutionnel, la Direction générale du genre a été créée au sein du ministère de la Population, pour assurer le pilotage des actions en faveur de plus d'équité entre les sexes à Madagascar. De plus, plusieurs ONG internationales et locales travaillent de concert avec le ministère pour la promotion de l'équité entre les sexes à Madagascar.

CADRE LÉGAL

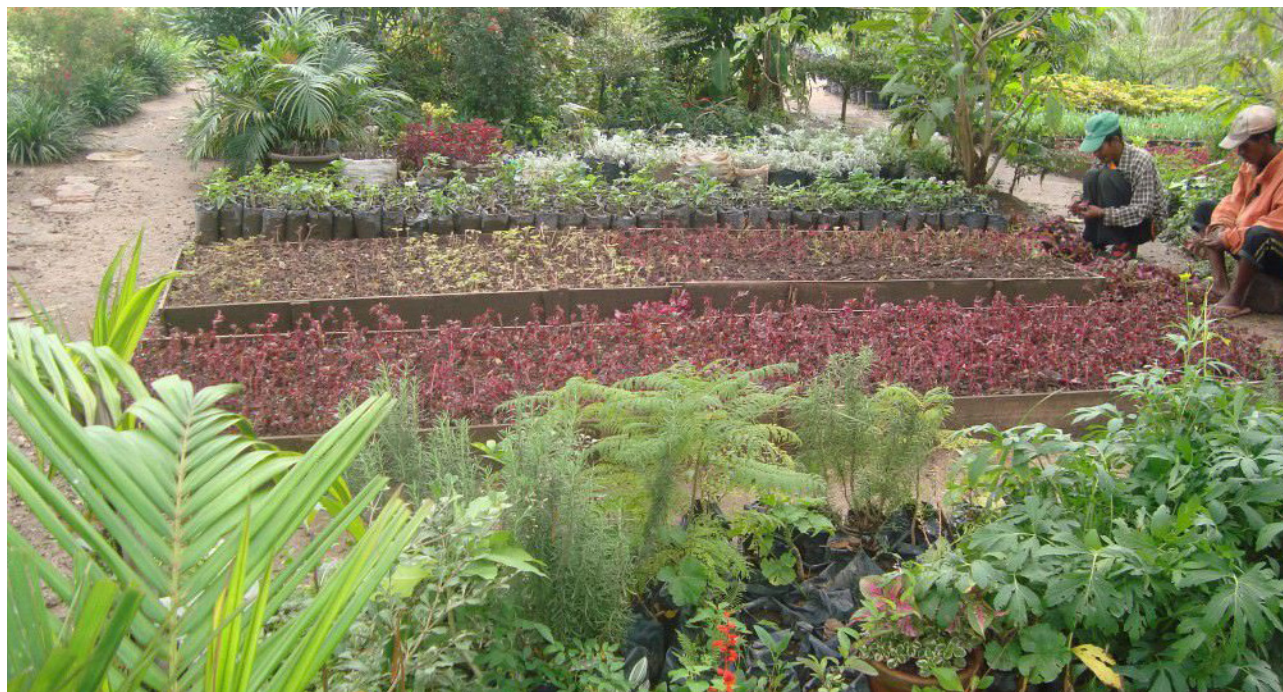
La ville d'Antananarivo ne dispose d'aucun cadre légal spécifique concernant l'équité entre les sexes. Cependant, au niveau national, le gouvernement a révisé le cadre réglementaire et institutionnel afin de prendre en compte ce concept. À ce titre, la loi N° 2007-022 du 20 août 2007 relative aux mariages et aux régimes matrimoniaux fixe à dix-huit ans l'âge minimum du mariage pour les filles et les garçons.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Élaborer et mettre en œuvre la politique municipale en matière d'équité entre les sexes ;
- Mettre en place une base de données concernant l'équité entre les sexes pour la ville d'Antananarivo ;
- Développer un partenariat avec les organisations de la société civile pour sensibiliser davantage la population sur les questions de genre.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Cadre réglementaire assurant l'égalité de tous les citoyens.	Fourniture de services publics ne prenant pas en considération la problématique d'équité entre les sexes.	Volonté des partenaires internationaux à soutenir la promotion de l'équité entre les sexes.	Inexistence d'une norme nationale sur l'accessibilité et méconnaissance des services techniques de l'accessibilité.
Accès au crédit sans distinction de sexe.	Amalgame entre équité entre les sexes et féminisme.	Engagement des Nations unies à promouvoir l'équité entre les sexes.	Les institutions ne prennent pas suffisamment en compte les problèmes d'équité entre les sexes.
Mise en place d'un comité municipal.	Vulnérabilité accentuée des femmes.	Existence d'une convention et de partenariat en faveur de l'équité entre les sexes.	Recrudescence de la violence envers les femmes.
Validation par la municipalité de la charte d'accessibilité de la ville d'Antananarivo.	Les pratiques discriminatoires gagnent encore du terrain.	Existence d'une charte de la ville inclusive.	
	Faible considération de l'équité entre les sexes dans la planification.		
	Manque de données sur l'équité entre les sexes pour la ville.		
	Inexistence d'une politique municipale, en matière d'équité entre les sexes.		
	Rareté d'organisations (publiques ou privées) intervenant dans le domaine de l'accessibilité.		

ENVIRONNEMENT



Pépinière d'arbres fruitiers pour la mise en place de nouveaux espaces verts.

Le manque d'organisation dans la gestion environnementale contribue indirectement à la pollution en milieu urbain. Selon le Plan d'urbanisme directeur de 2004, Antananarivo aurait besoin de 72 ha d'espaces verts en 2015 et de 128 ha pour « le Grand Tana ». Cependant, les espaces verts, aménagés en 2011, ne couvrent que 12,5 ha, donc beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Les insuffisances dans les domaines de l'assainissement, de la collecte et de la gestion des déchets solides ménagers constituent un problème environnemental grave pour les nappes phréatiques. À titre d'exemple, seuls 37 % des déchets ménagers sont ramassés.

Concernant la pollution atmosphérique, Antananarivo est l'une des villes les plus polluées du monde. Selon l'Institut national des sciences et techniques nucléaires, les particules contenues dans l'air, dépassent $0,50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le plomb et $0,07 \text{mg}/\text{m}^3$ pour les autres matières en suspension tels les gaz d'échappement des voitures et les poussières.

Les inondations sont souvent liées aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales. C'est ainsi que les eaux usées provenant des collines se déversent dans les plaines environnantes et le système en place ne joue pas son rôle de régulation et de rétention des eaux de pluie.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le caractère multisectoriel de la stratégie environnementale met en jeu plusieurs acteurs. Selon le Plan d'urbanisme directeur, l'État a pour rôle de préserver les espaces verts agricoles urbains.

De même, la coopération décentralisée avec la région l'Île-de-France, lance le Plan vert, un outil de planification incluant les mesures de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. La Direction des espaces verts et de l'agriculture urbaine est aussi représentée dans l'organigramme de la Communauté urbaine d'Antananarivo. Elle s'intéresse à l'aménagement des espaces verts, au développement de la pépinière municipale et à la promotion de l'agriculture urbaine. La Société autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo quant à elle, appuie la municipalité dans le secteur de l'assainissement pour le traitement des eaux usées et pluviales, la collecte et le traitement des ordures ménagères.

CADRE LÉGAL

Suite à la saturation de l'espace urbain, le Plan d'urbanisme directeur d'Antananarivo a été approuvé par le décret N° 2006/597 du 10 août 2006. L'application du Plan vert est concrétisée par l'arrêté N° 515-CUA/DS/DPDU/SPF 09. La Société autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo, créée par la loi N° 95 035 du 30 octobre 1995, a été réorganisée par le décret N° 2009-1166 du 15 septembre 2009.

L'Autorité pour la protection contre l'inondation de la Plaine d'Antananarivo est soutenue par la loi N° 95-034 du 15 octobre 1995 et par le décret N° 2002-979 du 28 août 2002.



La précarité du réseau d'assainissement et la mauvaise gestion des déchets solides entraînent une pollution du milieu urbain.

MEILLEURES PRATIQUES

Dans le cadre de l'amélioration de l'assainissement, les ONG EAST et ENDA Océan Indien expérimentent des services de précollecte dans certains quartiers des arrondissements I, IV et V de la ville. L'Institut des métiers de la ville met à la disposition de la Direction des espaces verts et de l'agriculture urbaine, 2 chargés de mission pour l'assistance technique, ainsi qu'un appui financier via la coopération décentralisée avec la région d'Île-de-France pour l'aménagement et la création d'espaces verts, le développement de la pépinière municipale et la promotion de l'agriculture urbaine.

Pour 2011, quelques projets sur le développement de l'environnement urbain et de l'agriculture urbaine sont en cours de réalisation, avec le concours de quelques acteurs et bailleurs de fonds :

- Projet agriculture urbaine, *Low space, no space*, rentre dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté urbaine d'Antananarivo et la région Île-de-France, en matière de formation et d'actions à entreprendre ;
- Projet d'appui à l'agriculture urbaine et périurbaine pour la sécurité alimentaire des populations d'Antananarivo, soutenu par la Food and Agriculture Organisation et initié par l'Institut des métiers de la ville en 2009 ;
- Projet de valorisation des boues de latrines, initié par l'ONG EAST avec la participation de l'Institut des métiers de la ville.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mettre en conformité le site de la décharge d'Andralanitra selon l'exigence du décret de mise en compatibilité des investissements à l'environnement ;
- Créer de nouveaux espaces verts en entretenant les anciens et en remplaçant les vieux arbres ;
- Développer des partenariats dans le commerce du carbone, pour réduire la pollution atmosphérique ;
- Créer de nouveaux bassins de rétention dans la partie basse de la ville ;
- Mettre en place et soutenir des petits projets de tri et de recyclage des déchets biodégradables, en collaboration avec les ONG et les opérateurs économiques.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
ESPACES VERTS			
Présence de la Direction des espaces verts, environnement et agriculture urbaine dans l'organigramme de la municipalité.	Insuffisance des espaces verts et des aires de détente.	Coopération décentralisée avec la région Île-de-France.	Pollution de l'air due aux feux de brousse, aux industries et à la circulation automobile.
Existence de documents de planification.	Incivisme des habitants de la ville concernant le respect des espaces verts.	Présence d'opérateurs spécialisés dans le jardinage.	
Assistance technique et appui financier de la part de l'Institut des métiers de la ville.	Viellissement des arbres des principales aires de détente et des espaces verts.	Présence d'opérateurs économiques.	
DÉCHARGES PUBLIQUES			
Existence du Plan d'urbanisme directeur 2004.	Insuffisance des décharges pour l'ensemble de l'agglomération.	Présence de l'Office national pour l'environnement.	Industrialisation de la ville.
Aménagement et sécurisation du site d'Andralanitra.	Sites non aménagés, et sans mesures d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux.	Présence du ministère de l'Environnement.	Absence de terrains disponibles.
	Déchets industriels mélangés avec les déchets ménagers.	Existence de la Charte de l'environnement.	
	Absence de tri des déchets.	Présence de partenaires financiers et techniques.	
POLLUTION DE L'AIR			
Existence du Plan d'urbanisme directeur.	Pollution atmosphérique d'origines diverses.	Contrôle des gaz d'échappement des voitures.	Industrialisation.
Existence du Plan vert.	Insuffisance des espaces verts pour assainir l'air.	Feux de brousse dans les zones environnantes.	
	Forte concentration de particules nocives dans l'air.	Étude sur la gestion de la qualité de l'air à Antananarivo, juillet 2008, financée par la Banque mondiale et l'Union européenne.	
	Canicules causées par les feux de brousse.		
INONDATION			
Existence du Plan d'urbanisme directeur.	Non-maîtrise des remblaiements des zones inondables.	Présence de stations de pompage.	Crues saisonnières de l'Ikopa.
Existence du Plan vert.	Difficultés pour la municipalité à faire appliquer les réglementations.	Présence de partenaires techniques et financiers dans la capitale.	Changement climatique.
Règlements d'urbanisme interdisant le remblaiement.			Pressions politiques.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

La réduction de la précarité financière, la planification territoriale, l'amélioration de l'accessibilité des quartiers, l'accès aux informations, l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, la sécurisation foncière et l'amélioration de l'habitat, tous ces facteurs de développement contribueraient à la réduction des risques de catastrophes. Par ailleurs, la coordination et la collaboration entre les acteurs publics et privés devraient être renforcées au niveau de la ville.

Les conséquences des sinistres (inondations, incendies, etc.) sont dramatiques : destruction des habitations, pertes de vies humaines, détérioration partielle ou totale des infrastructures et dégradation de l'environnement socio-économique de la zone affectée.

Les inondations ont pour origine l'inadéquation du système d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées. Le changement climatique est un facteur aggravant, le passage de pluies abondantes provoque de plus en plus d'éboulements.

Les incendies, fréquents dans la ville, proviennent de la concentration des constructions en bois. De plus, l'étroitesse des ruelles rend l'accès aux secouristes difficile. D'après les statistiques du service des sapeurs-pompiers, près de 23 % de leurs interventions en 2010, concernaient les incendies.

CADRE INSTITUTIONNEL

À Antananarivo, seuls les sapeurs-pompiers et la Direction des affaires sociales et de la santé publique sont en charge de la gestion des risques de catastrophes. Il en est de même pour l'Autorité pour la protection de la plaine d'Antananarivo sous la tutelle du ministère de l'Eau et le Bureau des projets de promotion et d'aménagement des régions, rattaché au ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation. La ville bénéficie aussi d'un service météorologique au niveau du ministère des Travaux publics et de la météorologie.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Les différentes ONG travaillant pour la gestion des risques de catastrophes à Antananarivo bénéficient, auprès de leurs partenaires respectifs, d'un renforcement des capacités en formation et en recyclage. Suite à cela, elles effectuent des formations au sein de la population. On note cependant que le concept de gestion des risques de catastrophes n'est pas encore complètement assimilé par les dirigeants et la population. Ils devraient être davantage sensibilisés au problème.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Les institutions s'occupant de la gestion des risques de catastrophes n'interviennent qu'en cas d'urgence. Les ONG, conscientes de l'importance que constitue la réduction de ces risques, tentent de sensibiliser les autorités locales et la population. Le service des sapeurs-pompiers a développé un partenariat avec le département de la Vendée en France. Au jour d'aujourd'hui, 100 sapeurs-pompiers sont opérationnels, soit 1 pour 15 000 habitants, ce qui est insuffisant. 75 nouveaux sapeurs-pompiers devraient être recrutés en 2011. En cas d'urgence, les autorités locales apportent une assistance dans les interventions en sollicitant un partenariat public-privé.

MEILLEURES PRATIQUES

- Renforcement des capacités et formation des acteurs locaux en gestion des risques de catastrophes, avec l'appui des partenaires et des ONG ;
- Mise en place de 1 numéro vert gratuit pour des appels d'urgence : ce numéro est déjà opérationnel auprès de 3 opérateurs en téléphonie ;
- Mise en place de 1 centre de secours opérationnel pour chacun des 6 arrondissements ;
- Partenariat entre la municipalité et le département de la Vendée : l'implantation de casernes et le recrutement de sapeurs-pompiers reviennent à la commune, tandis que l'appui matériel et la formation sont du ressort du département de la Vendée ;
- Surveillance du niveau des eaux, par l'Autorité pour la protection contre l'inondation de la plaine d'Antananarivo, afin de prévenir les risques d'inondation.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Intégrer l'aspect réduction des risques de catastrophes dans les outils de planification et de développement de la ville ;
- Opérationnaliser le comité communal de gestion des risques de catastrophes au niveau de la municipalité, renforcement des structures existantes ;
- Multiplier les partenariats pour financer les activités liées aux catastrophes.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophes : Bureau des projets de promotion et d'aménagement des régions, sapeurs-pompiers, etc.	Omniprésence de sinistrés chroniques (habitants des zones inondables).	Existence de nombreux projets/programmes œuvrant pour la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique.	Croissance urbaine rapide et désorganisée.
Dispositif de secours en matière de gestion des risques de catastrophes : sapeurs-pompiers, services ambulanciers, etc.	Insuffisance des moyens disponibles pour faire face aux catastrophes (financiers, matériels et humains).	Émergence d'associations œuvrant pour la gestion des risques de catastrophes et pour la réduction de la vulnérabilité de la population.	Augmentation en fréquence et en intensité des aléas météorologiques du fait du changement climatique.
Existence du Plan d'urbanisme directeur intégrant la gestion des risques de catastrophes.	Inexistence de bases de données en matière de gestion des risques de catastrophes au niveau de la commune.	Existence de partenariats internationaux pour soutenir les activités des structures locales (appuis techniques et financiers).	Coût très élevé de l'implantation de bouches d'incendie.
Partenariat de la municipalité (pompiers) avec le département de la Vendée (France).	Inexistence de l'analyse de risque pour la ville d'Antananarivo (hydrologique, géologie et relief) en vue de l'établissement de stratégies.		Faiblesse des ressources pour remplacer les bouches d'incendie vétustes.
Implication des chefs de district dans la gestion des risques de catastrophes.	Absence d'actions concrètes relatives à la gestion des risques de catastrophes dans les documents de planification.		Manque de ressources pour former et augmenter le nombre d'inspecteurs d'hygiène.
Initiative de la commune pour réhabiliter les bouches d'incendie.	Les quartiers non structurés sont oubliés dans la planification.		
	Réseau de canalisation situé à un niveau d'altitude plus élevé par rapport aux zones basses.		
	L'implantation des bouches d'incendie n'est pas prise en compte lors de la planification.		
	Bouches d'incendie vétustes.		
	Absence d'inspecteurs d'hygiène.		

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Marché des produits agricoles d'Antsalovana.

Selon l'Institut nationale des statistiques, la ville produit 42 % du PIB national (16 131 milliards d'ariary en 2008), soit 6 775 milliards d'ariary. En 2009, le PIB par habitant était de 4 516 667 ariary par an. Malgré ce taux important, le niveau de pauvreté demeure assez élevé. En effet, pour l'ensemble de la population de la région Analamanga, l'indice de pauvreté atteignait 54,5 % en 2010. Ce taux est cependant moins élevé que dans le reste du pays (source : Observatoire malgache de l'emploi et de la formation).

MARCHÉ FINANCIER

On note un développement important du marché financier via l'accès au crédit constituant une source de financement des activités ainsi qu'un levier important pour le développement économique. Elle dispose de 9 banques primaires et de plus d'une douzaine d'institutions de microfinance, qui allègent les conditions d'octroi de crédits. Ceci explique qu'elles soient de plus en plus présentes dans le pays passant de 14,75 % de part de marché en 2008 à 17 % en 2010 (source : Coordination nationale de la microfinance).

COMMERCE

La ville d'Antananarivo constitue un pôle commercial très important car elle est à la fois un centre de consommation et de distribution. Les marchés communaux ne sont que partiellement occupés car beaucoup de commerçants ont davantage intérêt à exercer leur métier de

manière informelle, et donc, de vendre dans la rue. Depuis la crise de 2009, le secteur informel joue un rôle primordial dans le quotidien des habitants de la ville et plus de 93 % des ménages sont concernés à ce jour. Le circuit de distribution des biens de consommation, les travaux à usage domestique, l'éducation, le transport et la santé sont autant d'activités professionnelles qui s'exercent généralement dans le secteur informel.

EMPLOI

Les chiffres officiels font état d'un taux de chômage de 3,8 % de la population active du pays. En milieu urbain, ce taux atteint 7,6 %. Le sous-emploi généralisé se caractérise quant à lui par une durée de travail inférieure à la normale, il concerne 25 % de la population active. En outre, 42 % des personnes exercent une profession qui n'a aucun rapport avec ses qualifications. Suite à la crise politique de 2009, 100 000 emplois ont été supprimés, entraînant la rupture de l'accord de l'African Growth and Opportunity Act, causant la fermeture de nombreuses entreprises au sein du Groupement des entreprises franches et partenaires.

CADRE INSTITUTIONNEL

La commune urbaine d'Antananarivo ne dispose d'aucun cadre réglementaire spécifique pour promouvoir le développement économique local. Toutefois, elle se conforme au cadre national déterminé par les documents stratégiques suivants :



Centre de formation des populations.



Marché de Namontana.

- Le Programme d'ajustement structurel, initié par les institutions de Brettonwoods, depuis le début des années 1980 ;
- Le Document stratégique pour la réduction de la pauvreté ;
- Le Madagascar Action Plan, qui constitue le tableau de bord de l'État concernant les politiques et les initiatives en termes de développement économique.

MEILLEURES PRATIQUES

- Le projet ECOTANANA a pour but de structurer les activités économiques autour d'une charte écotouristique labélisée, incluant les micro-entrepreneurs et les bénéficiaires (artisans, guides touristiques et gérants de maisons d'hôtes) ;
- Le projet APEM/PAIQ lutte contre la pauvreté via le financement des activités et des projets des acteurs qui ne disposent ni de garantie ni de caution pour faire un prêt.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Antananarivo est dotée d'un environnement propice à l'implantation de grandes entreprises. Elle dispose des technologies de communication et des infrastructures physiques nécessaires (routes, voies ferroviaires, aéroport), facilitant le transport des personnes et des produits à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Si, en 2010, la région Analamanga a connu une forte croissance en termes d'implantation de nouveaux établissements (56,7 % selon le ministère de l'Économie et de l'Industrie), la main-d'œuvre existante ne répond pas toujours à la demande, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Le secteur de l'artisanat constitue un potentiel en termes de création d'emplois, il serait judicieux de le restructurer afin de le dynamiser davantage. Le tourisme urbain durable, à travers le projet ECOTANANA, constitue un secteur actuellement en plein essor. Ce programme vise à faire d'Antananarivo un lieu beaucoup plus touristique.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mettre en place une politique d'insertion professionnelle et économique pour les populations les plus vulnérables ;
- Renforcer les capacités de la commune urbaine d'Antananarivo sur la promotion du développement économique local ;
- Optimiser l'utilisation des marchés existants.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'une coopération entre la commune urbaine d'Antananarivo et la région Île-de-France.	Importante augmentation du chômage.	Existence de nombreux projets de développement (ECOTANANA, Programme d'amélioration de la mobilité urbaine, etc.) et d'ONG.	Instabilité de la situation politique et économique du pays.
Existence de nombreuses institutions financières.	Fermeture de nombreuses entreprises.	Important développement du secteur financier.	Libéralisation de l'importation de produits finis.
Dynamisme des acteurs urbains.	Inexistence d'une politique municipale de développement économique local.	Abondance d'opérateurs privés.	
45 % du PIB provient d'Antananarivo.	Insuffisance de partenariats public-privé.	Existence du projet de promotion du tourisme urbain durable dans la ville.	
Existence de nombreux artisans dans divers secteurs d'activités.	Manque de qualification et inadéquation de la main-d'œuvre existante par rapport aux besoins des entreprises.	Prolifération du secteur informel surtout dans le commerce (65 % des transactions commerciales sont informelles).	
Existence de diverses infrastructures facilitant l'implantation de grandes entreprises (transport, électricité, autorités administratives, main-d'œuvre qualifiée, etc.).			
Concentration des grandes entreprises dans la ville d'Antananarivo et ses alentours.			
Existence du Plan d'urbanisme directeur.			

SERVICES URBAINS DE BASE



Borne-fontaine.

ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE

La JIRAMA, qui gère le réseau d'eau potable, projette d'augmenter jusqu'à 75 % l'accès à l'eau en 2020 dans toute la ville. Les estimations effectuées par la Cities Alliance (2004) dans le but de faciliter l'accès aux bornes-fontaines en 2020, recommande la construction de 3 000 bornes-fontaines supplémentaires. Notons que la production en eau potable provient essentiellement du lac Mandrozeza, des puits et d'une nouvelle station à Laniera. Dans la ville, 75 % de la population utilise les bornes-fontaines publiques, dans le secteur de la zone basse ce chiffre atteint 81,25 %. Le raccordement domestique demeure marginal dans ces zones. Selon le Plan d'urbanisme directeur, le taux de ce raccordement était de 27 % pour la ville en 2004.

ASSAINISSEMENT

En 2010, l'effort en matière d'infrastructures sanitaires a porté ses fruits. La desserte actuelle est assez satisfaisante, mis à part dans les quartiers récents de Betsimitatatra. Mais l'installation de lavoirs publics dans ces quartiers pauvres ne constitue pas une urgence, puisque 39 % des ménages se rendent à la rivière Ikopa et seulement 27 % de la population locale utilisent les lavoirs publics.

Concernant les infrastructures pour la gestion des matières fécales, il existe 101 blocs sanitaires fonctionnels au sein de la ville mais ils sont très inégalement repartis. Selon l'étude effectuée par RAZAFINDRAIBE en 2010, si 75 % des ménages possèdent des toilettes, seuls 6,4 % disposent d'installations sanitaires conformes, et seulement 8,73 % des ménages utilisent des fosses septiques. Dans les bas quartiers, seule la cité est équipée de toilettes hygiéniques. Dans 64 % des cas, les ménages disposent d'une installation sanitaire précaire et près de 30 % de la population des quartiers défavorisés font leurs besoins dans la nature.

La répartition inégale des infrastructures pour gérer les matières fécales se fait davantage ressentir dans les quartiers pauvres où 30 % des habitants n'ont pas accès à un système d'évacuation et d'assainissements de leurs eaux usées.

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Concernant la collecte des déchets solides industriels et ménagers, beaucoup reste à faire malgré les efforts de la Société autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo. Dans les quartiers défavorisés, le mode de gestion des déchets est généralement très précaire. Dans l'ensemble, 18,2 % des ménages stockent leurs déchets dans des fosses tandis 42,45 % les déversent directement dans la rue et dans les marécages. Confrontée à ces nombreuses difficultés, la municipalité a confié la tâche de ramasser les ordures à la Société autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo

depuis 1995. Selon le Plan d'urbanisme directeur, le réseau collectif d'assainissement et le système de ramassage des déchets solides ne couvrent que 1/5 du territoire de la ville. En 2010, 620 tonnes d'ordures ont été ramassées quotidiennement. Il est prévu qu'en 2023, on passe à 1 050 tonnes de déchets par jour.

ACCÈS À L'ÉNERGIE

L'électricité provient des sources thermique et hydro-électrique. La puissance installée de 137,1 MW, et l'utilisation en pointe de 130,1 MW ne permet pas de répondre à de nouvelles demandes. En 2010, dans la plaine, seuls 54,11 % des ménages avaient accès au réseau électrique et dans l'ensemble de la zone basse, seuls 14,9 % des ménages possédaient des branchements privés, ce qui signifie que 39,21 % des ménages avaient recours à des branchements illicites. Par ailleurs, les coupures d'électricité sont assez fréquentes. L'utilisation de bougies et de lampes à pétrole constitue encore une réalité pour un bon nombre de personnes. Il faut donc améliorer la capacité de production mais également penser à avoir recours à d'autres alternatives de production d'énergie notamment les énergies renouvelables (solaire, éolienne et gaz) afin de satisfaire les besoins ménagers et l'éclairage public.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les transports urbains sont principalement effectués par des taxis-be. En 2007, la capitale comptait 72 lignes de transport pour 63 coopératives. Entre 2 500 et 2 800 taxis-be et bus roulent en ville, ce qui pose un certain nombre de problèmes de circulation, malgré les efforts qui sont fait pour la régulation des déplacements, l'occupation et la gestion des voies de circulation. La congestion des rues est fréquente aux heures de pointe. L'étroitesse des rues, le non-respect des réglementations et l'occupation des voies par les commerçants sont les principales causes des problèmes de circulation.



Toilettes et douches publiques accessibles aux fauteuils roulants.



Benne pour la collecte des ordures.

CADRE INSTITUTIONNEL

Dans l'organigramme de la Commune urbaine, il existe une Direction des espaces verts et de l'agriculture urbaine. Elle est subdivisée en 3 services qui s'occupent respectivement de l'aménagement des espaces verts, du développement de la pépinière municipale d'Antanimena et la promotion de l'agriculture urbaine.

Pour préserver l'environnement urbain, la municipalité d'Antananarivo est appuyée par d'autres institutions créées spécialement pour s'occuper des problématiques auxquels la ville doit faire face.

CADRE LÉGAL

L'environnement urbain est pris en considération dans les prescriptions environnementales du Plan d'urbanisme directeur de la ville d'Antananarivo, un document approuvé par le décret N° 2006/597 du 10 août 2006. La même année, face à la saturation de l'espace urbain en ville, la coopération décentralisée avec la région Île-de-France a permis le lancement du Plan vert qui est un outil de planification, incluant des mesures de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Son application est concrétisée par l'arrêté N° 515-CUA/DS/DPDU/SPF 09, portant sur la création et la préservation du secteur sauvegardé et de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Afin de s'occuper de l'assainissement urbain, un Service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo a été mis en place par la loi N° 95 035 du 30 octobre 1995, puis réorganisé par le décret N° 2009-1166 du 15 septembre 2009. Ce service s'occupe de l'assainissement des eaux usées et pluviales, de la collecte et du traitement des ordures ménagères et de la gestion de la décharge d'Andralanitra.

Enfin, pour protéger la plaine et sauvegarder les zones inondables, l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo a été créée par la loi N° 95-034 du 15 octobre 1995 et par le décret N° 2002-979 du 28 août 2002.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

2 activités principales sont en cours de réalisation :

- Depuis 1999, un soutien financier et organisationnel est apporté par l'ENDA Océan Indien, dans 29 fokontany, dans le cadre des projets Assainissement durable des quartiers et Gestion intégrée des déchets solides ;
- L'Agence française pour le développement fournit un appui financier (11 millions €) pour la mise en œuvre du projet Gestion intégrée des déchets solides qui prévoit la clôture de la décharge, la transformation des ordures en compost et l'ouverture d'une route permettant de circuler sur les lieux. À l'horizon 2020, selon l'estimation de Cities Alliances, le réseau d'assainissement collectif desservira 50 % de la population. L'autre moitié devra continuer d'assurer l'assainissement par ses propres moyens.

Concernant les transports, depuis septembre 2010, le partenariat établi entre la Communauté urbaine d'Antananarivo et la région Île-de-France, via le projet Programme d'amélioration de la mobilité urbaine, a pour but d'améliorer les transports en commun dans la ville. Le projet préconise la collaboration entre tous les acteurs pour identifier les points de dysfonctionnement et apporter des solutions en vue de les corriger. Il s'agit donc d'établir un programme d'actions à court terme et à moindre coût. La ligne 119 a été choisie pour servir de projet pilote et un financement de 500 000 € est encore accordé pour la poursuite du projet en 2011.

MEILLEURES PRATIQUES

- Utilisation de la « Water Card », en 2011, pour faciliter l'accès à l'eau potable de 7 500 familles ;
- Mode de gestion diversifié pour pérenniser les infrastructures urbaines de base ;
- Valorisation et renforcement des organismes partenaires ;
- Dynamisme du partenariat public-privé ;
- Implication des organismes partenaires afin d'améliorer l'accès aux services urbains de base ;
- Amélioration des conditions de déplacement de la population tananarivienne (projet PAMU).

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Appuyer l'élaboration du Plan stratégique d'assainissement, à l'échelle locale ;
- Multiplier les infrastructures sanitaires de base dans les fokontany ;
- Renforcer les compétences et les capacités des gestionnaires des infrastructures socio-sanitaires ;
- Renforcer le système de tri et de collecte des déchets solides et liquides dans les quartiers ;
- Promouvoir les énergies renouvelables pour les plus démunies ;
- Développer le civisme des populations pour une gestion durable des services urbains de base ;
- Renforcer la réglementation en matière d'occupation temporaire de la voie publique ;
- Étendre le plan d'amélioration de la mobilité urbaine.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
DÉCHETS ET ACCÈS À L'EAU POTABLE			
Existence de services et d'outils de planification et de gestion.	Vétusté, faible densité et inadaptation du réseau des services urbains de base au sein de la ville.	Dynamisme du partenariat public-privé.	L'accès payant pour les ménages pauvres a pour conséquence de les exclure.
Création d'un service de proximité : gestion par concession.	Inexistence d'une politique claire pour la gestion des ordures.	Application et exploitation de redevances sur l'assainissement : redevances annuelles sur les remblais, les ordures ménagères et l'assainissement.	Inondations périodiques dans la plaine d'Antananarivo.
	Pas de cadre réglementaire clair pour la gestion des eaux pluviales : responsabilité non précisée et manque de ressources financières.	Initiative des partenaires de la municipalité pour mettre en place des infrastructures au niveau des quartiers pour la gestion des ordures.	Multiplication des constructions sans permis, perturbant les voies et réseaux divers, en particulier le réseau d'assainissement.
	Problème de gestion : difficulté de recouvrement des organismes gérants.	Coopération décentralisée avec la région Île-de-France.	
	Démarches d'accès à l'eau potable longues et onéreuses.		
ÉLECTRICITÉ			
Existence d'une société d'approvisionnement (Jlro sy Rano Malagasy).	Insuffisance dans la production.	Recours aux sources d'énergie alternatives : solaire, éolienne et gaz.	Prix élevé de la connexion au réseau.
	La puissance disponible ne permet pas le fonctionnement industriel.		Branchements illicites dans les quartiers pauvres.
MOBILITÉ URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES			
Existence d'un programme d'amélioration de la mobilité.	Insuffisance des routes.	Établissement de programmes d'actions à court ou à long terme.	Non-respect de la réglementation.
	Étroitesse des rues.		

SÉCURITÉ URBAINE

La criminalité à Antananarivo a augmenté à cause de l'insuffisance des moyens de la police et du renforcement du phénomène d'exclusion. Le nombre d'affaires enregistrées est passé de 8 240 à 11 061 entre 1994 et 1998. Les atteintes aux biens représentent 58 %, viennent ensuite les atteintes aux personnes. Les violences se multiplient, elles se manifestent sous plusieurs formes : attaques à main armée, viol sur les mineurs, violence domestique. Le trafic de stupéfiant gagne aussi du terrain. En 1998, sur la quantité totale de cannabis (1 258 574 kg) saisie par le service central, 60 % provenait d'Antananarivo (748 131 kg).

CADRE INSTITUTIONNEL

La commune urbaine d'Antananarivo n'a pas encore adoptée une politique de lutte contre l'insécurité urbaine. L'existence de la police municipale au sein de la ville n'est pas une réponse efficace en matière de stratégie.

CADRE LÉGAL

Le cadre légal pour la sécurité urbaine n'est pas clairement défini. Cependant au niveau national, certains textes mentionnent la question :

- L'extrait de la loi N° 96-026 du 2 octobre 1996 porte sur le statut général autonome du personnel de la police nationale ;
- L'arrêté N° 1238-SAN du 16 juillet 1960 fixe les conditions de fonctionnement du service de police sanitaire générale dans les communes.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

- L'effort de l'État central, via le ministère de la Sécurité intérieure, constitue une initiative louable afin d'améliorer le taux de présence policière ;
- Il est parfois difficile pour la police d'intervenir dans les quartiers populaires, qui constituent un environnement criminogène ;
- L'insuffisance des moyens humains et matériels retarde les interventions.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

- Intervention du Conseil pour le développement d'Andohatapenaka et des volontaires des Nations unies : mise en place de cliniques juridiques, réinsertion des ex-détenus, avec les partenaires institutionnels, les ONG et les représentants de la société civile ;
- Dotation et renforcement des moyens de communication par la société mobile TELcom MALagasy et mise à la disposition pour chaque fokontany d'un numéro vert permettant à la population de faire des appels gratuits en cas d'urgence.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer la politique municipale en matière de sécurité et de prévention de la violence en valorisant le rôle des fokontany en tant que police de proximité, en collaboration avec la police ;
- Établir des partenariats au niveau du Grand Tana pour prévenir la violence urbaine ;
- Renforcer les capacités et les moyens de la police, de la police municipale et des comités de vigilance ;
- Mettre en place un observatoire de la délinquance et de la violence urbaine.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Mise en place de la police municipale depuis 2000 et initiative pour renforcer le nombre de policiers municipaux.	Insuffisance du système d'information sur la criminalité et la violence urbaine.	Émergence et prolifération des sociétés de sécurité privée.	Montée en puissance de la criminalité organisée au sein de la ville.
Existence d'études et d'outils en matière de sécurité urbaine au sein de la municipalité.	Inexistence de politiques et de stratégies dans le domaine de la sécurité urbaine.	Ébauche d'un partenariat public-privé et implication de la société civile TELEcom MALagasy.	Existence de zones à risque au sein de la ville.
Le rôle des fokontany et du comité de vigilance (Andrimasopokonolona).	Insuffisance des moyens d'équipement de la police nationale.		Risques de manifestations et d'une justice populaire en présence des forces de l'ordre.
Rationalisation et répartition des forces, selon les groupes d'intervention par secteur.			

PATRIMOINE CULTUREL



Palais des sports et de la culture d'Antananarivo.

La ville d'Antananarivo est connue pour son histoire et pour la richesse de son patrimoine culturel aussi bien matériel qu'immatériel. Les sites historiques et les monuments sont généralement classés au patrimoine national. Certains sont gérés par la Communauté urbaine d'Antananarivo, ils sont alors inclus dans la réglementation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (tissus urbains traditionnels, tissus ruraux anciens, tissus modernes, tissus résidentiels contemporains, secteurs boisés, zones agricoles) ce qui implique que toutes les actions (nouvelles constructions, extensions, clôtures, espaces libres, etc.) sont soumises aux règles propres aux secteurs sauvegardés.

CADRE INSTITUTIONNEL

Au sein de la ville d'Antananarivo, plusieurs institutions assurent la gestion du patrimoine culturel :

- Le ministère de la Culture et du patrimoine ;
- Le Département d'architecture culturelle de la commune urbaine d'Antananarivo ;
- Les collectivités décentralisées.

CADRE LÉGAL

Du point de vue juridique, l'arrêté N° 515-CUA/DS/DPDU/SPF 09, datant de juin 2008, porte sur la création et la préservation du secteur sauvegardé de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Développer une politique orientée vers la valorisation des sites de l'ensemble de la commune urbaine d'Antananarivo. Inclure la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager dans les documents d'urbanisme ;
- Élaborer et mettre en œuvre un projet de développement de partenariats, appuyer l'émergence du tourisme culturel et urbain ;
- Renforcer les capacités des groupements professionnels pour la protection et la préservation du patrimoine ;
- Mettre en place une plateforme de dialogue pour l'application des politiques de valorisation des sites ;
- Promouvoir les lois pour la protection du patrimoine.



Palais de la reine d'Antananarivo.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'une Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.	Insuffisance des moyens financiers pour la restauration et la réhabilitation.	Existence de plusieurs entités œuvrant pour la protection et la sauvegarde des sites et des monuments culturels.	Non-suivi des réglementations, notamment sur les nouvelles constructions ou les réhabilitations, par la population.
Prise de conscience des autorités de l'importance de la sauvegarde et de la protection de l'identité culturelle.	Insuffisance de la sensibilisation de la population sur l'importance de la sauvegarde et de la protection du patrimoine.	Collaboration des domaines public-privé dans la gestion des sites.	La population ignore l'importance de sauvegarder le patrimoine.
Existence de plusieurs sites et monuments considérés comme patrimoine culturel.	Insuffisance de la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel.	Existence de sites du patrimoine culturel à valoriser pour la promotion du tourisme urbain.	
Le patrimoine culturel (matériel et immatériel) est très riche.		Particularité et importance d'Antananarivo de par son histoire.	

PROFIL URBAIN D'ANTANANARIVO

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: HS/056/12E

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132472-3



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications